



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lycées français à l'étranger

Question au Gouvernement n° 1090

Texte de la question

LYCÉES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Mme la présidente . La parole est à Mme Nathalie Coggia.

Mme Nathalie Coggia . J'associe à ma question l'ensemble des députés des Français de l'étranger du groupe EPR.

Le réseau des lycées français géré par l'AEFE est un atout unique pour la place de la France dans le monde : il y relaie notre langue, notre culture et nos valeurs. C'est un actif intangible précieux. À l'heure où le trumpisme et ses variantes sont diffusés *urbi et orbi* par les algorithmes, le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger forme des élites francophiles et crée des liens durables avec les pays hôtes, renforçant ainsi notre diplomatie d'influence et notre rayonnement international, tout cela pour un prix modique pour le contribuable français, puisque ce sont les parents d'élèves étrangers qui payent 80 % des coûts de fonctionnement du réseau.

Pourtant, ce réseau est aujourd'hui déstabilisé par la baisse de la subvention de l'État décidée en 2025 et par celle prévue en 2026 ainsi que par le poids croissant des cotisations de retraite des enseignants. Ces choix effectués sans vision d'ensemble ni concertation fragilisent l'ensemble du réseau, son accessibilité, sa compétitivité et sa stabilité. On ne pérennisera pas l'AEFE en faisant peser sur les seuls établissements et les familles le coût d'un modèle qu'il revient à l'État de réformer.

Alors que les frais de scolarité annuels moyens supportés par les familles du réseau s'élèvent déjà à 7 000 euros par élève, une approche strictement comptable entraînerait une hausse significative des écolages, sans contrepartie, une exclusion accrue des classes moyennes, des risques de déconventionnement, une instabilité pour les personnels détachés et une perte d'influence au profit de nos concurrents.

Voilà huit ans que les députés des Français de l'étranger du groupe EPR appellent à une réforme profonde de l'AEFE menée en concertation avec la communauté éducative : parents, enseignants et élus.

M. Sylvain Maillard . Eh oui !

Mme Nathalie Coggia . Quelle réforme comptez-vous conduire de manière concertée pour enfin pérenniser le réseau des lycées français à l'étranger et assainir ses bases financières ? En privant l'opérateur de marges de manœuvre, les arbitrages budgétaires décidés ne feraient en effet, en l'état, qu'aggraver une situation qui se dégrade depuis 2018. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des affaires étrangères . Vous avez raison : l'enseignement

français à l'étranger est un trésor. C'est à la fois un service public rendu à nos compatriotes établis à l'étranger et un levier d'influence pour notre pays. Nous devons préserver ce trésor contre deux menaces qui le guettent : d'une part, l'écart structurel qui se crée entre les recettes et les charges de l'opérateur qui gère le réseau, l'AEFE, d'autre part, les difficultés conjoncturelles auxquelles le gouvernement, sous l'autorité du premier ministre, veut faire face en sollicitant des mesures d'économie de la part de l'ensemble des ministères et des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle la dotation de l'AEFE est effectivement en baisse cette année. Cette baisse sera toutefois compensée par plusieurs mesures qui seront prises d'abord par l'opérateur lui-même – les services centraux de l'AEFE vont faire des efforts en matière d'effectifs et de frais de mission –, mais également par les établissements, en particulier les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés, en fonction de la part des enseignants détachés dans leur personnel, et dans une bien moindre mesure, les établissements partenaires.

Ces mesures budgétaires pourraient affecter les frais de scolarité, dont la hausse sera, je l'espère, compensée par un ressaut des bourses, grâce à la réinjection des économies ainsi réalisées. Le vote du Sénat hier à ce sujet nous permettra de le faire dans les meilleures conditions.

Ces mesures budgétaires s'inscrivent dans une vision de plus long terme, pour projeter ce réseau – ce trésor – dans l'avenir, le rendre plus efficace, grâce à une réforme de sa gouvernance et à un ciblage de ses missions, plus juste, en augmentant la part du financement supportée par les élèves et les familles étrangères, plutôt que celle assumée par les élèves et les familles français, et plus lisible, en mettant progressivement fin aux exemptions et aux exonérations qui se sont accumulées au fil du temps et qui nuisent à l'efficacité et à la lisibilité de ce système. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

M. Sylvain Maillard . Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Coggia](#)

Circonscription : Français établis hors de France (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1090

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 décembre 2025